SIEGE SOCIAL - "la monuiserie" 25600 Fontain France

T• +33(0)3 81 61 66 88 E• bunjour@opale-eu.com ANTENNE SUD - 6, de do Stode 3013 I PUIAUT France

T- +33,011 00 25 45 46



Communauté de Communes du Grand Langres A l'attention de Mme La Présidente 215 avenue du 21^e régiment d'infanterie BP142 52 200 LANGRES

Fontain, le 11 décembre 2017

Objet : Demande d'avis sur l'usage futur du site d'AGRI NRJ LANGRES dans le cadre de son dossier de demande d'Enregistrement ICPE

Réf.: M089LANG_usage futur du site Affaire suivie par Frédéric BELTRAN,

Tel : 0381616696 Mobile : 0645082232

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame La Présidente,

Nous vous sollicitons dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement(ICPE) de l'installation de méthanisation de la société AGRI NRJ LANGRES.

La construction de cette installation de méthanisation est projetée sur la commune de LANGRES, sur les parcelles 144A463, 144A138 et 144A438, au lieudit 'Aux Ageottes ' dans le prolongement de la Zone Industrielle des Nouvelles Franchises.

En effet, la communauté de communes du Grand Langres étant l'autorité compétente en matière d'urbanisme, nous sollicitons votre avis concernant la proposition d'AGRI NRJ LANGRES sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, ceci conformément au 5° de l'article R 512-46-4 du Code de l'Environnement.

Cette proposition d'usage futur est jointe à la présente lettre. Merci de nous retourner votre avis la concernant ainsi que la proposition signée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Préside le Attit NRI LANGRE

Represe Tee 1 - Away Promo LAUREN

17 rue du Stade 25660 FONTAIN



Proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif

Un des objets de l'installation, et sa source principale de revenu, est la production et la vente d'énergie renouvelable à partir de la fermentation de matière organique. La vente de cette énergie se fait à travers un contrat dit « d'obligation d'achat », garantissant à l'installation un tarif prédéfini et stable sur une durée de 15 ans. Au-delà de cette première période, l'installation étant alors amortie, un nouveau contrat pourra être conclu avec des distributeurs de gaz sur le prix du marché du gaz renouvelable. Le projet d'AGRI NRJ LANGRES a donc une visibilité à long terme.

En cas de mise à l'arrêt définitif de l'installation, comme le prévoit l'article R512-46-25, une notification sera envoyée au Préfet au moins 3 mois avant l'arrêt.

Les mesures qui seront alors appliquées dans un premier temps sont les suivantes :

- Arrêts des apports de produits entrants ;
- Méthanisation de tous les intrants déjà réceptionnés sur le site ;
- Vidange et valorisation de la totalité des digestats en stock ;
- Brûlage du biogaz résiduel par la torchère s'il ne peut être valorisé et vendu en tant que gaz renouvelable.

Ainsi, le site sera indemne de tout risque lié à son activité de méthanisation. Ces mesures permettent de respecter le II et III de l'article R512-46-25 :

- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site : outre les digestats, les déchets éventuellement présents sur le site (huiles de vidanges, déchets assimilés ménagers, ...) seront évacués selon des filières agréées.
- Des interdictions ou limitations d'accès au site : si les usages futurs envisagés ne sont pas incompatibles avec cela, la clôture du site sera maintenue.
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion : les fosses étant vidangées et le biogaz étant brûlé avant l'arrêt définitif, il n'y aura plus de tels risques.
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement : l'activité du site étant arrêtée lorsque l'installation est entièrement vidangée, il n'y aura pas d'effet possible de l'installation sur son environnement, aucun suivi n'est alors nécessaire.
- L'état du site après l'arrêt, tout comme le site en activité, ne pourra alors porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1.

Dans un second temps, les usages futurs du site seront envisagés. AGRI NRJ LANGRES étant propriétaire du terrain, différents usages seront possibles :

- AGRI NRJ LANGRES reste propriétaire du terrain et maintient le site en l'état sans exploitation. Les éléments mobiles de l'installation seront alors évacués pour être réutilisés ailleurs ou pour être détruits selon des filières agréées.
- AGRI NRJ LANGRES, ou tout autre nouveau propriétaire ou exploitant du site, crée une nouvelle activité sur ce site. Dans ce cas et si besoin, une demande d'exploitation au titre des ICPE sera alors déposée auprès du Préfet. L'éventuelle vente du terrain ou la création d'une nouvelle activité feront alors intervenir la possibilité de réutiliser des éléments en place.
 - En effet, le repreneur pourrait être intéressé par l'aménagement en place, en particulier la voirie, les différents réseaux installés (électricité, eau, télécom) et les éléments en béton tels que les fosses de stockage ou les silos, pour exercer sur le site une nouvelle activité. De telles installations pourraient permettre le stockage d'effluents liquides (avant valorisation par épandage par exemple) ou de produits solides tels que des céréales ou des fourrages. Cette utilisation serait d'autant plus intéressante que le pont bascule serait conservé.

Avis sur la proposition d'usage futur du site

	Avis favorable à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.
	Avis défavorable à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.
Modific	rations à réaliser / commentaires :

********	***************************************

H31883111	

********	***************************************

Fait à	, le
Nom et	prénom du représentant de l'autorité compétente :
Qualité	:

Signature :





RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR: AR 1A 138 998 3009 2





Renvoyer à



AGRI NRJ LANGIRES

52200 LANGRES

imi mmi i ne i iiii e mi i imi meminini